

INCIDENT A LA COUR D'ASSISES DU GARD

**COMMUNIQUE DE SOUTIEN DU BUREAU
DE LA CONFERENCE DES BATONNIERS DE FRANCE**

Connaissance prise des incidents survenus lors de l'audience de la Cour d'assises du Gard fixée du 20 au 24 mars 2023 au cours de laquelle plusieurs accusés encouraient les peines les plus lourdes, le Bureau de la Conférence des bâtonniers de France :

S'INDIGNE de ce que le président de la Cour d'assises n'ait pas cru devoir immédiatement suspendre l'audience alors qu'un accusé venait de porter atteinte à l'honneur et à la considération de son avocat en crachant sur sa robe, ni prendre l'initiative de faire appel à la bâtonnière de Nîmes et aux chefs de juridiction alors que cet avocat ne pouvait plus assurer la défense de l'accusé après pareil outrage,

DEPLORE qu'après intervention de la bâtonnière, sur appel de ses confrères, acceptant d'être commise d'office, le président de la Cour d'assises ait refusé de reporter l'audience afin de lui permettre de prendre connaissance du dossier et d'assurer utilement la défense,

SOUTIENT sans réserve la bâtonnière de Nîmes et son conseil de l'Ordre en ce qu'ils ont refusé de participer à tel procès en pareilles conditions, bafouant gravement les droits de la défense et les principes fondamentaux du procès équitable,

RENVOIE, pour l'édification de ceux qui l'ignorent, à la lecture des conclusions du Conseil consultatif conjoint de déontologie de la relation magistrats-avocats afin que pareil incident ne se reproduise plus.

A Paris, le 23 mars 2023